



Morcourt, le 19 février 2019

COMMUNIQUÉ

ENCORE UNE ASSIGNATION AU TRIBUNAL

IL SEMBLE QUE LA DIRECTION N'ACCEPTE PAS QUE LES SALARIÉS SOIENT INFORMÉS

**Alice a reçu une nouvelle assignation au tribunal, par huissier,
à son domicile, ce 19 février 2019**

Le 11 février, nous avons affiché, dans le panneau CGT, un document nommé «Lettre d'information - Compte rendu CGT de la réunion CSE du 4 février 2019». Visiblement, cette communication reste en travers de la gorge de notre directeur de site puisqu'il engage une procédure pour en demander le retrait. Le prétexte ? Nous nous serions substitués au procès verbal officiel.

Nous y voyons surtout une nouvelle tentative d'empêcher la CGT de communiquer avec les salariés et de leur fournir des éléments sur le fonctionnement de l'entreprise et de ses instances.

Nous y voyons aussi une nouvelle étape dans l'acharnement à l'encontre de notre déléguée syndicale, Alice, à nouveau personnellement visée dans cette procédure.

La comparution aura lieu jeudi 7 mars au TGI de Saint-Quentin
Nous ne manquerons pas de vous faire part des suites de cette affaire

**POUR NOS SALAIRES, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL : SOLIDARITÉ
REJOIGNEZ LA CGT !**